

Rapport N° 89**sur le postulat N° 295.05 Marie-Thérèse Weber-Gobet/René Thomet relatif à une politique globale en faveur des personnes âgées¹**

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Tôt ou tard, chacun d'entre nous fera partie du groupe des personnes âgées. Certains se sont peut-être déjà imaginé comment ils aimeraient vivre leur vieillesse. Vous avez peut-être été confrontés aux éventuelles difficultés de cet état lorsque l'un de vos proches a dû affronter les problèmes qu'engendre parfois la vieillesse. Je suis certaine que chacun aimerait jouir de sa vieillesse dans la dignité.

Ich bin überzeugt: Wir alle möchten unser Alter in Würde leben. Und ich denke, der vorliegende Bericht, sowie die Vorschläge, die darin entwickelt werden, können dazu beitragen, den betagten Menschen in unserem Kanton ein nachhaltiges würdevolles Alter zu ermöglichen.

Plus de trois ans se sont écoulés depuis le dépôt du postulat. Je remercie le Conseil d'Etat de nous donner aujourd'hui l'occasion de nous prononcer sur son rapport détaillé. Sa détermination démontre combien il se soucie des défis de notre société vieillissante. Une loi-cadre et surtout un concept général élaborés avec le concours des personnes concernées sont en effet indispensables.

Für die ältere Generation soll eine solide, zukunftsgerichtete Planungs- und Entscheidungsbasis mit einem Rahmengesetz und einem Gesamtkonzept zugunsten älterer Menschen geschaffen werden.

Dass bei der Ausarbeitung von Anfang an die betroffenen Kreise – vor allem Vertreterinnen und Vertreter der älteren Generation – miteinbezogen werden, dafür danke ich dem Staatsrat. Wir hatten es bereits im Postulat gefordert und meiner Meinung nach ist es unabdingbar, um unseren Verfassungsgrundsätzen gerecht zu werden und nicht an den Bedürfnissen der betagten Menschen vorbei zu planen. Heisst es doch in Artikel 35 der Kantonsverfassung: «Ältere Menschen haben Anspruch auf Mitwirkung, Autonomie, Lebensqualität und Achtung ihrer Persönlichkeit.» In diesem Sinne begrüsse ich die kürzlich erfolgte Gründung der Interessengemeinschaft Fri-Age/Alter. Vereint und mit einer Stimme werden die sechs darin zusammengeschlossenen Vereinigungen stärker sein.

Nun: An dieser Stelle möchte ich mich darauf beschränken, zwei Anliegen zu formulieren, die mir für die Umsetzung dieses Berichtes besonders wichtig erscheinen:

1. Die Ausarbeitung einer Alterspolitik muss als generationenübergreifendes Projekt verstanden werden. Heute verfügt der Kanton Freiburg bereits über ein Jugendgesetz und über ein Konzept für eine umfassende Familienpolitik. Es besteht die Gefahr, dass die Alterspolitik quasi als dritte Säule neben den bestehenden hinzukommt und zuwenig vernetzt geplant wird. Das gilt es unbedingt zu vermeiden. Jede Generation hat ihre Stärken und Schwächen;

gegenseitig können sie von den Stärken profitieren und die Schwächen auffangen.

2. Die beste Koordination und die besten Infrastrukturen nützen nichts, wenn es an Personal fehlt. Es kommt nicht nur ein Ärztenotstand auf uns zu, der im Bericht auch thematisiert wird: Wie gedenkt der Kanton die enorme Zunahme an Pflege- und Betreuungsaufgaben zu bewältigen? Auf diese Frage muss meiner Meinung nach schnellstens und mit hoher Priorität geantwortet werden. Schon heute ist ein Mangel an Pflegepersonal auszumachen. Ich habe gehört, dass die Stiftung St. Wolfgang jedem Mitarbeitenden 500 Fr. Prämie bietet, der ihr diplomiertes Fachpersonal vermitteln kann.

Bund und Kantone haben das Berufsbildungssystem im Gesundheitswesen reformiert. Es gibt neu die Berufe «Fachangestellte/r Gesundheit» (FaGe) und «Fachfrau/Fachmann Betreuung (FaBe)» – beides Berufe, die in Altersheimen gefragt sind.

Werfen wir einen Blick über den Gartenzaun, zu unserem Nachbarn, dem Kanton Bern: Seit August 2004 bieten bernische Spitäler, Heime und Spitex-Zentren die Berufslehre «Fachangestellte/r Gesundheit» (FaGe) an. Ab 2007 sollen im deutschsprachigen Teil des Kantons Bern jedes Jahr mindestens 500 FaGe-Lehrstellen zur Verfügung stehen.

Die Region Oberrhein, die grössen- und einwohnermässig etwa dem Sense- und Seebezirk entspricht, bildet zurzeit rund 150 FaGe-Lernende aus.

Im Kanton Freiburg stecken wir diesbezüglich in den Kinderschuhen. Besonders für Deutschsprachige gibt es wenig bis keine FaGe-Lehrstellen: Ein Familienvater, dessen Sohn eine solche Lehrstelle sucht, hat mir folgendes geschrieben: «Am zweisprachigen Kantonsspital Freiburg werden keine deutschsprachigen FaGe ausgebildet, wohl aber Romands! «Dans dix ans, peut-être» war die Antwort der Pflegedienstleiterin (eine französischsprachige Person). Die kantonale Psychiatrieklinik von Marsens bietet ebenfalls keine deutschsprachigen Lehrstellen an. Ja, sogar das Spital von Merlach, das seine Position im Freiburger Netz behaupten will, bildet keine FaGe aus. Das Spital und Pflegeheim von Tafers bietet magere ein bis zwei Lehrstellen an.»

Werte Frau Staatsrätin, hier muss sofort und nicht erst 2012 gehandelt werden – in Zusammenarbeit mit der Volkswirtschaftsdirektion, die für die Berufsbildung verantwortlich ist. Sonst werden wir früher als uns lieb ist, den zunehmenden Pflege- und Betreuungsaufgaben nicht mehr gewachsen sein. Zum Ärztenotstand wird ein Notstand an Betreuungspersonal hinzukommen.

Alterspolitik ist ein komplexes Unterfangen: Es liessen sich noch viele Aspekte aufzählen.

Eines ist sicher und klar:

Une politique en faveur des personnes âgées est indispensable de façon que notre canton ne soit pas constamment contraint à des exercices de pompiers pour assurer aux jeunes comme aux générations plus âgées une bonne qualité de vie. Je me réjouis dès lors, mais je souhaite aussi que le délai du 1^{er} janvier 2012

¹ Texte du rapport pp. 2120ss.

soit tenu pour fêter avec vous l'entrée en vigueur du concept global et de la loi qui en découlera.

Thomet René (*PS/SP, SC*). Je remercie le Conseil d'Etat pour le rapport qu'il nous a fourni en réponse à notre postulat. Le corps principal de ce rapport fait l'état de la situation et donne une grande justification aux préoccupations que nous avons formulées. Il confirme que nous ne sommes pas loin du pied du mur et qu'il est temps d'agir pour anticiper les problèmes engendrés par l'augmentation importante de la population âgée. Si nous agissons au coup par coup aux problèmes qui sont déjà là, nous subirons une situation plutôt que de tenter de la maîtriser et ceci, avec toutes les conséquences humaines et économiques que cela implique. L'Observatoire suisse de la santé, l'Obsan, nous prévient, en fonction des prévisions démographiques, que, si nous conservons le même système social et de santé, il faudra doubler le nombre de lits en EMS d'ici 2030 alors que dans le même temps, le nombre d'heures de soins à domicile doublera également. La politique globale de la personne âgée du canton de Fribourg devra certes régler la question de la prise en charge institutionnelle des personnes âgées mais cela ne devra pas constituer le corps principal de cette politique. C'est le président de l'association faîtière des homes de ce canton qui vous le dit: «L'objectif doit être d'éviter, dans toute la mesure du possible, le placement en EMS.» On ne prévoit pas d'offrir des lits d'hôpital en plus en grand nombre pour la population active, on ne veut donc pas non plus prendre des mesures qui consisteraient uniquement à prévoir des lits supplémentaires en EMS.

Dans la population active, on prend des mesures de prévention de la santé, on favorise l'activité physique, les contacts sociaux pour une meilleure qualité de vie. Il ne doit pas en être autrement pour les personnes âgées. Certes, les particularités de l'âge et surtout du grand âge impliquent des mesures particulières: prévention, aide au maintien à domicile, structures intermédiaires, information, orientation ont une signification plus particulière avec le grand âge. Mais il ne faudra ni se leurrer, ni constituer un miroir aux alouettes. Une politique globale de la personne âgée ne saurait se contenter d'un beau concept et de bonnes intentions, il faudra mettre des moyens supplémentaires à disposition quand même. Dessiner une politique cantonale globale pour la personne âgée, c'est aussi donner l'occasion de parler un même langage sur l'ensemble du territoire du canton et cela n'empêche pas qu'un seul concept connaisse des applications régionales.

Le Conseil d'Etat nous donne de vagues pistes d'action mais nous ne critiquerons pas cette option puisqu'elle traduit la volonté de construire une politique de la personne âgée avec les personnes et les milieux concernés. Chose importante enfin, le Conseil d'Etat a déjà prévu un calendrier ambitieux mais nécessaire car, comme je l'ai dit en préambule, il n'y a plus de temps à perdre. Une communauté d'intérêts, *Fri-Age/Alter*, dont il a déjà été fait mention, s'est d'ores et déjà constituée. Elle regroupe l'association cantonale de l'aide et des soins à domicile, *Pro Senectute*, dont le président est député parmi nous, la Croix-Rouge, l'association Alzheimer, la Fédération cantonale des retraités, dont je

salue la présence du président au sein du public, et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées. Elle n'attend que de pouvoir collaborer, à atteindre le grand défi que se fixe le Conseil d'Etat dans son rapport. Désormais, les paroles ne suffiront plus, il faudra passer aux actes et ce Grand Conseil aura certainement l'occasion d'y contribuer. C'est avec ces considérations que je prends acte du rapport qui nous a été remis.

Goumaz-Renz Monique (*PDC/CVP, LA*). C'est avec grand intérêt que le groupe démocrate-chrétien a examiné le rapport qui fait suite au postulat Weber-Gobet/Thomet. Il remercie le Conseil d'Etat pour cet excellent inventaire, qui, tout en présentant les acquis, consacre une part importante aux lacunes du système. Ainsi, on se place d'entrée dans l'optique du changement, d'une vision plus différenciée du problème qui répondra mieux encore au souci de maintenir la personne âgée au coeur de notre société.

A noter que nous avons pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat de traiter de la personne âgée handicapée ou atteinte de démence dans un autre contexte.

En présentant l'état des lieux, le rapport inventorie la large palette de prestations et d'activités informelles disponibles grâce aux efforts des communes, paroisses, associations ou initiatives privées dans le but de favoriser l'autonomie et le maintien du réseau social. Il s'agira donc avant tout de promouvoir cette information et l'accès à ces prestations.

Par contre, l'offre est plus restreinte dans le domaine des structures de prise en charge dès que la personne âgée est touchée par des problèmes de santé entraînant une perte d'autonomie. Hôpital, EMS ou domicile combiné avec Spitex sont les 3 alternatives hormis quelques institutions privées et puis récemment, quelques appartements protégés. Nous saluons donc l'importance qu'accorde le rapport au développement de structures intermédiaires pour l'accueil de jour, les courts séjours si possible à proximité des hôpitaux et les appartements sécurisés en réseau avec un EMS offrant l'avantage de nombreuses synergies. Ces structures permettront, à la fois, de soulager les proches mais surtout aussi d'adoucir les transitions.

Encourager les communes à développer des concepts en faveur des personnes âgées n'est certes pas tout à fait nouveau mais particulièrement intéressant. Un projet dans ce sens présenté lors du salon «La science appelle les jeunes» portait sur la définition d'un périmètre accessible aux personnes à mobilité réduite en fonction des lieux existants et de la topographie du site. Ce travail avait été réalisé par un jeune étudiant en collaboration avec sa commune. Il va sans dire que de tels investissements profitent également aux personnes handicapées, mamans avec poussette ou personnes à mobilité réduite temporairement. On en connaît un exemple tout près de chez nous et les collaborations avec nos HES ne sont certainement pas à exclure.

Enfin, dans un autre registre, les remarques redondantes sur la nécessité de coordonner, unifier et centraliser vont dans le sens des attentes de la population confrontée à un système actuel complexe et dispersé. Ainsi, centraliser l'accès aux informations via les bureaux

communaux paraît absolument judicieux. Mais cela ne nous dispensera pas de mettre en place un centre de compétences à même de contribuer à l'élaboration de solutions optimales et personnalisées de la prise en charge des personnes âgées en difficultés. Alors que ce type d'offre existe déjà dans nos hôpitaux sous la responsabilité d'un assistant social travaillant en réseau avec proches et professionnels pour organiser un retour à domicile ou envisager d'autres alternatives, il s'agira de trouver une formule similaire en amont de la première hospitalisation. Guichet unique régional, centre médico-social rattaché à un hôpital ou autres structures qui remplaceront l'ombudsman qu'était le médecin de famille au siècle passé.

Enfin, le groupe démocrate-chrétien suggère que les associations bénéficiant de compétences et d'une longue expérience en la matière soient associées, voire intégrées, au nouveau concept de prise en charge.

Je terminerai en disant que la vigilance, à tous les échelons, sera déterminante. En effet, en dépit de l'amélioration de la situation financière et de l'état de santé des aînés en général, une étude en cours intitulée: «La pauvreté chez les personnes âgées», une pauvreté qui ne se limite évidemment pas aux avoirs financiers, vient nous rappeler que la politique globale future en faveur des personnes âgées ne devra pas perdre de vue les objectifs fixés par l'article 62 de la Constitution qui «charge l'Etat et les communes d'oeuvrer en faveur de la compréhension et de la solidarité entre générations».

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). En préambule, je tiens à saluer la qualité du rapport qui nous a été soumis, rapport qui donne un large aperçu des mesures et des prestations qui existent actuellement dans notre canton en faveur des personnes âgées. Ce rapport, dès lors, est un outil nécessaire à la suite des travaux visant à la concrétisation des articles 35 et 62 de notre Constitution. Ce mandat constitutionnel est une occasion unique pour notre canton d'élaborer un concept global.

Le système actuel, régi par 2 législations, mérite une révision pour atteindre plus de cohérence que ce soit au niveau des compétences décisionnelles et financières que se partagent les divers acteurs publics (état, communes, commissions de district) dans un souci de répartition des tâches.

Dans sa réflexion, le groupe libéral-radical tient à soulever quelques aspects qui doivent impérativement être pris en compte dans l'élaboration du concept global. Il est important de promouvoir des mesures de maintien à domicile sachant que leurs coûts restent bien inférieurs à ceux des structures médicalisées. Ce type d'offre répond d'ailleurs à une attente affirmée de nos aînés et de leur entourage familial. J'en profite d'ailleurs pour relever, à regret, qu'il est dommageable que les indemnités forfaitaires soient imposées fiscalement.

La maîtrise des coûts passe d'abord par les communes qui ont fait un immense travail pour organiser les services d'aide à domicile. A ce titre, le groupe libéral-radical demande que des compétences soient impérativement laissées au niveau régional; la proximité étant en cela gage d'économies. L'accompagnement

des personnes âgées peut aussi être assuré par des associations privées et des bénévoles qui sont à même d'assurer, eux aussi, des prestations de qualité. Je cite, par exemple, les services de repas à domicile, les services Passepartout. Il y a lieu de privilégier ces initiatives privées pour le travail remarquable qui est fourni, sans qu'il y ait forcément un mandat de prestations de l'Etat.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Décaillet Pierre (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat de M^{me} Marie-Thérèse Weber-Gobet et de M. René Thomet relatif à une politique globale en faveur des personnes âgées.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour son rapport et, par la même occasion, nous saluons et tenons à féliciter les 6 associations fribourgeoises actives dans la défense des personnes âgées pour la constitution de la communauté de défense des intérêts de la personne âgée du canton de Fribourg, sous le nom de Fri-Age/Alter afin de défendre les intérêts des personnes âgées fragilisées et dépendantes dans le cadre de la mise en place de la future politique globale.

Selon le rapport, nous avons pris note qu'un concept global en faveur des personnes âgées sera élaboré avec tous les acteurs publics et privés susceptibles de contribuer à l'amélioration de la condition des personnes âgées.

Selon le calendrier de projet, une loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012 afin de concrétiser la mise en oeuvre des articles 35 et 62 de la Constitution fribourgeoise. D'ici là, soit dans plus de 4 ans, une première mesure urgente afin d'augmenter d'avantage le maintien à domicile des personnes âgées serait, à mon avis, de revoir à la hausse le montant de l'indemnité forfaitaire actuelle de 25 francs par jour afin d'encourager les parents et les proches qui apportent une aide régulière importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. En effet, le bon fonctionnement de la société repose avant tout sur le principe de la solidarité privée qu'incarnent essentiellement les familles. Il faut cesser, dans la mesure du possible, de se débarrasser à bon compte d'une personne âgée ou impotente pour ne pas être entravé dans ses loisirs. Une vraie politique familiale est une politique qui encourage l'unité de la famille et non pas sa dispersion. L'éclatement de la famille traditionnelle est la principale cause de l'individualisme qui régit notre société. Pour venir en aide à ses parents et proches, un soutien doit être apporté aux soins et à la prise en charge à domicile ainsi qu'en intensifiant les accueils de jour. Il faut également promouvoir la variante intermédiaire entre quitter son domicile et le placement dans un établissement médico-social, c'est-à-dire encourager la construction de résidences pour personnes âgées à proximité des EMS et créer également des appartements intégrés à encadrement médico-social de petite dimension et situés au coeur de la ville ou d'un quartier animé.

Sollicitons aussi davantage la participation des retraités en bonne santé à tous les réseaux locaux de sou-

tien en faveur des personnes âgées ayant besoin d'aide pour vivre chez elles.

Enfin, l'amélioration de la coordination, de l'information sur les prestations sociales offertes par la création de guichets uniques au plan communal ou régional pour renseigner les personnes âgées et leurs familles sur les offres existantes pourrait se faire rapidement avec les moyens informatiques disponibles, c'est-à-dire bien avant 2012.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). J'aimerais ajouter quelques remarques personnelles à cet excellent rapport qui se base sur une enquête auprès d'un grand nombre de communes et qui fournit une perspective réaliste de la situation actuelle. Sa mise en lien avec des données statistiques fiables met aussi en évidence les évolutions et les problèmes à résoudre pour prévenir dans le futur le «mal vieillir».

Il est particulièrement appréciable dans ce document que les personnes âgées soient présentées comme des êtres disposant de ressources contrairement à l'image déficitaire toujours majoritaire dans nos sociétés.

Il est aussi utile de rappeler que les années gagnées du fait de la prolongation de la vie sont des années, pour l'essentiel, en bonne santé et sans handicap. S'il est vrai que le rapport insiste sur la prise en charge sanitaire et sociale, il met aussi en évidence le problème majeur à résoudre dans le futur, soit la lutte contre l'isolement des personnes âgées, surtout lorsqu'elles sont seules, par le maintien de conditions de vie de proximité. La notion de proximité dans l'avenir sera essentielle.

Quelques contradictions avec les observations que nous pouvons faire actuellement concernant les concentrations de structures imposées par l'économie de marché. Lorsque l'on constate que 50 % de la population fribourgeoise aura plus de 65 ans en 2050, il faut déjà maintenant repenser les phénomènes de globalisation et mettre en valeur la proximité afin de ne pas devoir reconstruire ce que l'on aura détruit sur l'autel du consumérisme. Nous serons, au PDC, très attentifs au maintien des valeurs de proximité dans les débats futurs autour de la loi sur les personnes âgées.

Lutter contre l'isolement impose aussi d'être attentifs à l'information et à la formation continue de cette importante population. Les acteurs relais comme la famille, les voisins, les amis et les professions de santé, pas seulement les médecins, y prendront une importance toujours plus grande afin de toucher un maximum de personnes âgées. Pour eux, il faudra développer des techniques d'apprentissage par l'action en maintenant ou en engageant ces gens dans des activités valorisantes alors que l'on pense plutôt, lorsque l'on parle de formation continue, à des cours formels. Au contraire, il faudra stimuler l'auto-information, «l'auto-prise-en-charge» uniquement possible par la mise en valeur de la proximité. Cette remarque met en évidence l'important travail qui est fait actuellement dans nos institutions par les services d'animation et souvent, cela n'est pas assez mis en évidence. Pour prévenir le «mal vieillir» et soutenir les personnes âgées en termes de projet de vie, il ne faut pas penser l'avenir seulement dans ses dimensions sanitaires et sociales, les actions

éducatives seront essentielles pour maintenir, voire acquérir, la capacité d'apprendre. Aux cours des futures discussions, nous serons, au PDC, très attentifs à ces aspects de la qualité de vie des personnes âgées.

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Ich spreche in meinem persönlichen Namen und möchte zuerst festhalten, dass es sich beim Bericht um eine ausgezeichnete Auslegeordnung handelt, die selbstverständlich nicht schon jetzt Lösungen für alle Probleme finden kann. Erlauben Sie mir deshalb als Vater eines behinderten Sohnes, aber gleichzeitig auch als Vorstandsmitglied der Rentnervereinigung des Sensebezirks zwei, drei Bemerkungen im Sinne von Anregungen.

Betreffend älteren, behinderten Personen ist die Koordination mit der Umsetzung des NFA sicher wichtig und richtig. Die Koordinationsarbeiten dürfen aber nicht dazu führen, dass dringend notwendige Realisationen im Bereich älterer, behinderter Menschen auf die lange Bank geschoben werden. Projekte, für die ein dringender Bedarf vorhanden ist, und welche die Vorgaben insbesondere betreffend der Integration berücksichtigen, sollen realisiert werden können, ohne die Inkraftsetzung des Gesetzes für ältere Menschen im Jahr 2012 abwarten zu müssen.

Bei den Ausführungen zum Freiburger System rund um die älteren Menschen kann die Bedeutung der sozial-gesellschaftlichen Einbindung nicht genug betont werden. Der Vereinsamung älterer Leute, und das hat Kollege Buchmann schon gesagt, muss mit aller Entschiedenheit begegnet werden.

Und sicher muss in diesem Kapitel auch der Aspekt der Weiterbildung der älteren Leute eingefügt werden. Denn auch bei älteren Leute gilt die Devise vom Fördern und Fordern. Dabei geht es um mehr als um das zur Verfügung stellen eines Freizeitangebotes. Prävention und Gesundheitsförderung scheinen mir sehr wichtig zu sein, doch fehlt bei den erwähnten Massnahmen im Punkt 3.1.3 die unterstreichende Bedeutung der Information. Ich denke, die Information spielt gerade bei der Prävention eine sehr wichtige Rolle, und Prävention sollte bereits dann beginnen, wenn man noch jung und gesund ist. Es geht hier um eine frühzeitige Bewusstseinsbildung.

Ein wichtiger Aspekt scheint mir schliesslich auch die Frage der Sicherheit zu sein. Ältere Leute fühlen sich insbesondere im öffentlichen Raum oft nicht mehr sicher. Das Gefühl der Sicherheit ist jedoch ein wesentliches Element des Wohlbefindens und der Lebensqualität. Diesem Aspekt scheint mir im Bericht zu wenig Gewicht gegeben worden zu sein.

Ich könnte noch eine ganze Reihe weiterer Punkte aufzählen, aber ich lasse das, und wir beweisen, dass die Rentnervereinigung sehr wohl bereit ist, ihre Bemerkungen noch im direkten Gespräch auszuführen.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). J'interviens ici à titre personnel mais aussi et surtout en qualité de président de la fondation Pro Senectute pour le canton de Fribourg.

Je remercie le Conseil d'Etat pour la rédaction de ce rapport et tiens à souligner sa qualité. Même s'il reste

sur un plan général, il brosse un tableau intéressant de la situation actuelle et en mettant l'accent sur certaines de ses lacunes. Il constitue un premier pas important dans l'objectif qui est de répondre aux exigences de notre Constitution. Je constate avec satisfaction que le rapport inclut les prestations offertes dans le domaine de la personne âgée par des institutions non étatiques, telles que Pro Senectute ou la Croix-Rouge. L'occasion de rappeler que, s'il est vrai que certaines activités de ces institutions sont basées sur le bénévolat, elles disposent aussi de structures professionnelles compétentes et engagées.

La nouvelle politique de la personne âgée devrait pouvoir s'appuyer sur une répartition équilibrée des tâches entre les différents partenaires étatiques et non étatiques. Ceci nécessitera bien sûr une bonne coordination mais la création de la communauté Fri-Age/Alter en est un premier exemple. C'est l'occasion de vous donner l'assurance, M^{me} la Conseillère d'Etat, de la volonté des institutions non étatiques telle que Pro Senectute de travailler de manière très étroite avec l'Etat dans le domaine de la prise en charge de la personne âgée. Avec ces considérations, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Ich habe mit grossem Interesse vorliegenden Bericht gelesen und möchte Sie auf einen besonderen Punkt aufmerksam machen. Als Präsidentin der kantonalen Vereinigung «Eltern geistig Behinderter» werde ich oft mit der Problematik konfrontiert, dass es heute geistig Behinderte in Wohnheimen gibt, die auch älter werden. Wir müssen nun Lösungen finden, um diese Menschen zu betreuen und ich möchte Sie bitten, dass Sie nicht das Datum des 1. Januar 2012 abwarten, um ein Gesetz zu haben. Ich weiss, Sie haben bereits konkrete Projekte auf Ihrem Tisch und ich hoffe in diesem Sinne, dass wir für diese älteren, geistig behinderten Menschen auch ein Heim finden. Ich hoffe, dass Sie im Bezug auf diese Projekte nicht bis 2012 warten, um sie zu entscheiden, sondern bereits jetzt Lösungen und auch eine Finanzierung suchen.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). C'est un peu un cri du coeur que je vais adresser. J'ai écouté tout à l'heure les propos du collègue Député M. Décaillet. Je reviens aussi sur cette indemnité forfaitaire que j'avais demandée par une motion déposée il y a quelques années et qui avait été refusée dans ce parlement.

25 francs par jour, aujourd'hui, pour s'occuper d'une personne totalement dépendante à la maison alors que dans un home vous recevez des factures de 14 800 jusqu'à 15 000 francs par mois; ça, cela me dépasse un peu mais je mets de côté cet aspect financier.

Moi, ce qui me touche le plus, que le Bon Dieu me préserve, c'est de devoir un jour rentrer dans un home. Je félicite tout le personnel qui s'occupe de ces gens-là. Je le félicite parce que j'ai été confronté à eux, je les ai vus, ils sont minute après minute, heure après heure, à s'occuper avec dévouement de ces gens, etc. Mais si vous rentrez dans un home et que vous voyez ces poussettes voyager dans les couloirs, d'un couloir à l'autre, poussées par ces dames, etc., eh bien ça, c'est

quelque chose que l'on devrait quasiment ne pas avoir à voir ou à faire.

Le soin à domicile, et je l'ai déjà dit, préconisé, c'est la meilleure des situations, des solutions. Il y a des solutions irréversibles M^{me} la Conseillère, il y a des gens qui sont seuls dans des immeubles, etc. Mais essayons d'augmenter cette aide pour garder les gens à la maison, pour les faire accompagner. Je connais un home, pas très loin d'ici, dans la Broye, où on a amené justement pour entourer ces gens, leur chat, leur chien; il y a un chenil dehors, ils le regardent par la fenêtre. Vous me direz, Louis Duc, il est complètement à côté de la plaque! Mais je crois qu'il y a un environnement au moment où vous rentrez dans un home qui est nécessaire. Ces gens arrivent dans ces endroits sophistiqués où c'est ripoliné, c'est magnifique et tout d'un coup, ils sortent de leur chambre de famille, de leur petite maison où ils avaient leur armoire, leur petite cuisine, leurs petits buffets et ils sont confrontés à un lit qui n'est déjà pas le même, en bas du lit, il y a un grand matelas si jamais ils tombent pendant la nuit. Tout ça, moi ça me dépasse! Je me dis mais pourquoi le Bon Dieu ne nous a pas donné une limite de vie à 80 ans et puis quasiment de mourir en bonne santé!

Thomet René (PS/SP, SC). Je me dois tout de même de donner une réponse à notre collègue Louis Duc. J'apprécie beaucoup son cri du coeur et j'en entends souvent du même ordre. Je suis d'accord avec lui que 25 francs par jour, ce n'est pas suffisant mais je ne peux pas admettre qu'il propage des informations qui sont absolument fausses. J'ai eu l'occasion hier à l'invitation du Club de la famille de donner des indications, de donner des informations très claires sur les coûts au sein d'un EMS; ceux qui étaient présents peuvent témoigner qu'il ne s'agit pas de 14 000 francs par mois pour un placement en EMS. Ce sont des informations qui sont fausses, comme il est faux de croire que tous les résidents des EMS ont un lit avec un matelas à côté pour les récupérer des chutes.

A titre tout à fait personnel, je réitère, car je l'avais déjà fait une fois, je réitère mon invitation à notre collègue Louis Duc et à tous ceux qui sont intéressés à venir. L'AFIPA a organisé une semaine de portes ouvertes, il avait l'occasion d'y aller mais il peut venir, je l'invite encore à venir voir la réalité d'un EMS qui n'est pas, je puis vous le dire, celle qu'il vient de vous décrire.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord j'aimerais remercier tous les intervenants qui ont salué la qualité de ce rapport. Je transmettrai à mes collaborateurs et collaboratrices qu'effectivement c'est le fruit d'un énorme travail et j'aimerais également remercier toutes les communes du canton de Fribourg qui ont accepté de répondre à notre questionnaire, qui ont participé, qui ont contribué par la qualité de leurs réponses à la qualité de notre rapport.

Pour nous, je crois que cela a été relevé par plusieurs d'entre vous, ce qui était essentiel c'était de prendre la personne âgée dans sa globalité et la personne âgée comme être humain et non pas comme une personne malade. C'était vraiment le message que nous avons

voulu transmettre à travers ce rapport et c'est bien pour cela que nous parlons d'une prise en charge globale de la personne âgée. L'élément est vraiment important parce que je crois que l'on peut bien maintenir la qualité d'une vie d'une personne, mais ça ne signifie pas uniquement lui prodiguer des soins adéquats, mais également de lui offrir des offres sociales, parce que très souvent les conséquences d'un affaiblissement du réseau social ou de la famille de la personne âgée contribuent à son isolement et c'est bien un ensemble de mesures que nous souhaiterions mettre en place.

Les personnes âgées, vous le savez toutes et tous, souhaitent dans la toute grande majorité des cas pouvoir finir leurs derniers jours à la maison. C'est bien en mettant en place ce concept de la personne âgée que nous souhaiterions se voir réaliser pour ces personnes. Bien sûr, ceci n'est pas possible pour tout le monde et à un moment donné, il y a d'autres mesures qui doivent être mises en place dont en finalité l'entrée dans un EMS.

Dans ce rapport, nous avons fait un inventaire. Nous vous avons donné un aperçu des lacunes et nous avons tenté de lister toute une série de pistes que nous pouvions donner maintenant. Nous aimerions, avec tous les acteurs concernés – et là nous avons une multitude d'associations, de bénévoles, de privés qui travaillent dans ce canton qui ont une offre fantastique – avec les communes, avec les différents services pouvoir discuter de ce concept. Nous allons alors intégrer, vous l'avez vu dans notre groupe de travail, tous ces acteurs concernés.

En ce qui concerne le volet intergénérationnel, c'est un volet extrêmement important pour nous. Vous l'avez vu, nous l'avons relevé également dans le rapport et nous devons absolument promouvoir des projets intergénérationnels et nous allons le faire.

La problématique du manque de personnel est quelque chose qui nous interpelle. Nous avons donné un mandat à la Haute école de santé pour nous faire une évaluation des besoins en personnel soignant futurs pour le canton. Nous sommes dans un pré-mandat. Nous allons poursuivre l'analyse avec eux et voir quelles pistes nous pourrions développer.

En ce qui concerne la formation des apprentis, j'aimerais dire qu'il y a une formation d'ASSC en français qui s'est développée pour le moment. Il y a un nombre important d'apprentis qui se forment. Pour la partie alémanique, nous avons pour l'instant des VW c'est-à-dire les assistants socio-éducatifs. C'est aussi une formation qui est donnée à l'école Grangeneuve. Il y a déjà des apprentis en formation dans l'un ou l'autre EMS de la partie alémanique et nous avons des personnes qui sont au bénéfice de l'article 32, qui se forment aussi dans la partie alémanique et dans la partie francophone. Pour nous, c'est aussi des plus précieux. J'ai déjà également à deux reprises lancé un appel aux différentes institutions pour la partie alémanique pour les inviter à prendre des apprentis en formation. Le problème est d'avoir des places dans les institutions. C'est déjà le deuxième appel que je lance, mais je vais réitérer mon appel dans ce sens-là.

En ce qui concerne les indemnités forfaitaires, je viens d'avoir une discussion avec les préfets. Ils se sont mis d'accord et nous avons maintenant tous les districts qui

vont adopter un règlement uniforme pour l'attribution des indemnités forfaitaires à 25 francs et puisque le règlement entre en vigueur maintenant pour tous les districts, il va y avoir des conséquences financières pour les communes, car les 25 francs n'étaient pas encore appliqués partout. Les préfets m'ont alors demandé de laisser en tout cas une année pour faire le point sur la situation. Nous reprendrons les discussions l'année prochaine pour une éventuelle discussion sur ce thème.

Par rapport à la prévention et la promotion de la santé, si nous n'avons pas donné une place extrêmement importante dans le rapport, c'est que pour nous, la prévention et la promotion de la santé doit se faire d'une manière globale et pas spécifiquement pour les personnes âgées. Nous avons un programme cantonal de promotion et de prévention de la santé avec un volet pour les personnes âgées, mais d'une façon beaucoup plus générale, nous entendons promouvoir la santé.

Par rapport à la sécurité, pour nous c'est un élément important. Nous l'avons relevé dans le rapport. Nous aurons besoin des communes, parce que très souvent c'est dans les communes que l'on peut mettre en place des mesures de sécurité. On l'a vu avec des concepts globaux qui ont été élaborés dans certaines communes, la commune de Bösinggen par exemple. Il suffit parfois de mettre un ou deux éclairages de plus ou de prolonger le trottoir et ça améliore déjà la sécurité des personnes âgées. Nous allons réfléchir ensemble et trouver des solutions.

En ce qui concerne les personnes handicapées, c'est aussi un dossier qui nous occupe actuellement avec la mise en place de la nouvelle loi. Nous n'entendons pas pénaliser les personnes handicapées vieillissantes dans l'attente de ce projet. J'ai des projets sur mon bureau, j'ai déjà donné un préavis positif pour une entrée en matière, nous sommes prêts à discuter. De nombreuses personnes handicapées arrivent maintenant à l'âge de la retraite et nous devons trouver des solutions.

Par rapport à l'intervention de M. le Député Louis Duc, je ne sais pas s'il a profité de la semaine portes ouvertes des EMS où le thème était «il y a la vie dans les EMS». Toutes celles et tous ceux qui ont visité des EMS, vous avez pu constater qu'il y a de la vie dans les EMS et je pense que le tableau n'est pas aussi noir que celui qui a été dépeint. Moi, j'ai en tout cas vécu d'autres réalités. Je les visite régulièrement. Il faut le dire, lorsque l'on entre en EMS, c'est que l'on ne peut vraiment plus rester à la maison, mais je dois dire qu'il y a un travail extraordinaire qui se fait par du personnel compétent dans les EMS, qui offrent la qualité à la vie des derniers jours de ces personnes âgées. Il est vrai que nous mettrons tout en mesure pour favoriser le maintien à domicile. Nous allons développer des structures, dans la série de pistes que nous donnons c'est vraiment notre priorité, c'est pouvoir maintenir à domicile les personnes âgées et pouvoir mettre en place dans ce canton une meilleure coordination et une meilleure information.

C'est avec ces remarques, M. le Président, que je vous remercie d'approuver ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.